

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 06/09/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h07

Codes postaux concernés : 6671

Origine de l'interruption

= Chute d'un arbre sur le réseau

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h07

Justification de la durée de l'interruption

= Un arbre propriété d'un tiers est tombé sur le réseau, a rompu les lignes et endommagé les ancrages aux supports.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 06/09/2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.